

**COMITÉ DE VIGILANCE
DES ACTIVITÉS PORTUAIRES**

Québec, le 09 septembre 2015

Projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde dans le port de Québec
– Beauport 2020

Agence canadienne d'évaluation environnementale
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

Objet : Commentaires portant sur les *lignes directrices pour la préparation d'une étude d'impact environnemental* - Projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde dans le port de Québec – Beauport 2020

Madame, Monsieur,

Le Comité de vigilance des activités portuaires de Québec (le Comité) vous remercie d'offrir cette opportunité de recevoir ses commentaires et avis concernant les composantes de l'environnement sur lesquelles le projet cité en objet est susceptible d'avoir des effets, ainsi que sur les éléments à examiner durant l'évaluation environnementale, tels que décrits dans les lignes directrices provisoires relatives à l'étude d'impact environnemental.

La présente constitue la première participation du Comité au processus d'évaluation d'impact environnemental entourant le projet Beauport 2020. En temps opportuns, nos membres auront peut-être des recommandations à vous acheminer.

Espérant contribuer significativement à votre démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Suzanne Verreault

Présidente du Comité de vigilance des activités portuaires
Conseillère municipale du district Limoilou (4)
Présidente de l'arrondissement de la Cité-Limoilou

Pièces jointes : Rapports d'activités du CVAP 2013-2014 et 2014-2015.

**COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
DU PORT DE QUÉBEC**

COMMENTAIRES PORTANT SUR LES *LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN QUAI MULTIFONCTIONNEL EN EAU PROFONDE DANS LE PORT DE QUÉBEC – BEAUPORT 2020*

9 SEPTEMBRE 2015

Présentation et description générale du mandat du Comité de vigilance des activités portuaires

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) a été formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le CVAP propose des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est aussi un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le CVAP informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Objectifs

Le CVAP est consultatif. Ses principaux objectifs sont de :

- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques;
- Faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements dans le milieu et le voisinage;
- Proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs au maximum.

Responsabilités

Les responsabilités des membres du CVAP sont de :

- Prendre connaissance de l'information disponible, ou nécessaire à la prise de décision, sur les activités commerciales du Port de Québec;
- Examiner les études et les dossiers, aux fins d'avis, sur les impacts environnementaux du site du Port de Québec et sur les modalités d'opération;
- Donner des opinions et des recommandations sur les pratiques environnementales du Port de Québec;
- Relayer les renseignements obtenus auprès de leurs concitoyens, des représentants des organisations qu'ils représentent, dans les secteurs d'activités où ils œuvrent.

Composition

Le CVAP est composé de :

- Six (6) Conseils de quartier (votants)
- Deux (2) groupes environnementaux (votants)
- Deux (2) représentants élus de la Ville de Québec (votants)
- Un (1) représentant du Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (votant)
- Un (1) représentant de l'Administration portuaire de Québec (non votant)
- Quatre (4) représentants des autorités et services publics (non votants)

Mise en contexte

Les membres du Comité de vigilance des activités portuaires constatent l'omniprésence de défis considérables et de contraintes récurrentes qui affectent l'efficacité des échanges d'information entourant le problème de dispersion de poussières dans l'air en raison d'activités portuaires tenues sur les installations du Port de Québec. Il y a là des enjeux importants, car il est une certitude que pour atteindre les objectifs de sa mission, un dialogue doit être établi entre les divers acteurs. Le Comité est à la fois empli d'appréhension et d'espoir concernant cette situation et la venue du processus d'évaluation environnementale.

Les objectifs fondamentaux du Comité décrits dans sa mission étant ceux de vérifier la conformité des opérations en concordance des normes applicables, de recommander sur l'intégration environnementale des équipements et de proposer des recommandations à apporter aux activités portuaires, trouvent leur motivation dans l'action pour les citoyens riverains affectés par les installations et opérations du Port. Parvenir à évoluer dans un environnement plus sain et acceptable pour une meilleure qualité de vie oriente notre approche du processus d'évaluation environnementale.

La position du CVAP

La position du CVAP exprimée ici est celle de ses membres votants. Le comité considère que l'expansion du port doit servir l'ensemble de la population des villes de Québec et de Lévis, et que toute expansion doit se faire en apportant des correctifs aux problèmes qui ont affecté certains quartiers au cours des années récentes. Notamment, en regard de la dispersion de poussières, tout projet d'agrandissement devrait être conditionnel à des engagements à la résolution de la problématique actuelle. Techniquement parlant, ces correctifs sont connus (incluent sans s'y limiter; la mise sous couvert des installations existantes, le transbordement de produits à l'aide de

systèmes de convoyeurs fermés, d'entrepôts à pression négative. la construction d'écrans anti-vent, l'arrosage des amas par temps sec et venteux, le nettoyage des quais, etc.) et permettent d'envisager une pleine résolution de la problématique selon des échéanciers comparables à ceux de Beauport 2020, et non seulement des mesures d'atténuation. Le Comité présente cette position en appuyant de commentaires les éléments suivants :

Définir la problématique au-delà des normes, la situer dans le temps et l'espace

Toute présentation de projet d'agrandissement du Port de Québec doit inclure une documentation et une analyse globale complète et entière des impacts passés, actuels et futurs, ainsi qu'une proposition de résolution permanente des problèmes engendrés.

À titre d'exemple, la problématique de dispersion de poussières dans les quartiers résidentiels limitrophes ne se limite pas aux concentrations élevées de particules fines de matières normées dans l'air ambiant. Elle concerne également les particules grossières supérieures en dimension aux indicateurs utilisés par les normes, règlements et lois en vigueur, et aussi toutes les autres matières qui ne sont pas normées. La source du problème est la dispersion et les retombées de poussières de toutes natures (charbon, fer, nickel, cuivre, zinc, ciment, potasse, gypse, bauxite, sucre, sel, etc.). Il importe de documenter l'ensemble de ces retombées dans l'environnement, tant pour la situation actuelle que pour la situation projetée.

La problématique comporte également, selon le Comité, des éléments d'importance qu'il désire ne pas voir relégués aux oubliettes. Nommément : l'augmentation de la capacité ferroviaire et l'adéquation des infrastructures locales, le transport accru de matières dangereuses dans nos communautés, l'exacerbation des problèmes relatifs à la circulation (fluidité, nuisances et qualité atmosphérique) de même qu'à la capacité du réseau. Par ailleurs, si l'enjeu récréotouristique de la Baie de Beauport n'est pas la préoccupation première du CVAP, il n'en demeure pas moins qu'il est bien présent et que la mixité des usages qui en résulte nous interpelle sur le plan de la santé publique.

Nous demandons que soit identifié un tracé obligatoire défini pour tout transport routier lourd se dirigeant ou quittant les installations portuaires. Ce détournement du transport lourd de nos artères locales, situées au cœur ou limitrophes aux quartiers résidentiels, vers les autoroutes aiderait à éliminer plusieurs impacts et nuisances.

La problématique doit également être recadrée dans l'espace. En effet, des chiffres de retombées faramineuses ont été présentés jusqu'ici, mais le Comité demande l'inclusion d'une section spécifique comportant une justification économique pour le Québec ainsi qu'une section dédiée exclusivement pour les retombées économiques locales (Communauté métropolitaine de Québec, rive sud et rive nord), puisque les impacts environnementaux et autres externalités négatives du projet seront ressentis davantage par ce bassin de population.

Documenter pleinement avec transparence la situation actuelle

Lorsque la problématique sera redéfinie de la sorte, le Comité demande à ce que les lignes directrices exigent du promoteur de documenter pleinement et avec transparence la situation actuelle, historique et à venir, en termes d'émissions de polluants (avérés ou potentiels) dans l'environnement, de qualité de l'air, de retombées de poussières, de territoire sujet aux impacts environnementaux, de population touchée par ces impacts, etc. Cette documentation est nécessaire aux diverses parties pour évaluer le cumul des risques (la mesure des dangers et leurs occurrences potentielles) associés aux activités passées, actuelles et futures du promoteur. Les lignes directrices, en exigeant du promoteur la divulgation des données recueillies et les résultats de leur interprétation, doivent également exiger qu'il rende explicite les méthodologies utilisées pour les diverses modélisations (économiques ou environnementales) afin de rendre possible le processus d'évaluation.

Demander de renvoyer le processus à une commission d'examen

Le Comité comprend que la ministre peut décider de renvoyer l'évaluation environnementale d'un projet à une commission d'examen dans les 60 jours suivant le début d'une évaluation environnementale. Une commission d'examen est un groupe d'experts indépendants nommés par le ministre de l'Environnement, en collaboration avec une autre instance dans le cas des commissions d'examen conjoint, pour réaliser une évaluation environnementale. Les membres sont choisis selon leurs connaissances, leur expérience et leur expertise, et se doivent de faire preuve d'impartialité et d'une absence de conflit d'intérêts à l'égard du projet désigné.

Pour prendre sa décision, la ministre doit examiner si le projet désigné **pourrait causer des effets environnementaux négatifs importants**, s'il existe des **préoccupations du public liées aux effets environnementaux négatifs importants**, et s'il existe des **possibilités de collaboration avec une autre instance qui évalue le projet ou une partie de celui-ci**.

Parce que ces trois conditions sont indéniablement réunies dans le cas du présent projet, le CVAP recommande de confier le mandat d'évaluation environnementale à une commission d'examen. Le comité déplore d'ailleurs le fait que le mandat d'évaluation n'ait pas, d'emblée, été spécifiquement confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, une institution hautement crédible et habilitée pour ce faire.

En conclusion

Par la présente le Comité de vigilance des activités portuaires désire faire part de ses préoccupations dans le cadre du processus d'évaluation d'impact environnemental entourant le projet Beauport 2020. Le Comité souhaite que ses commentaires servent à bonifier et appuyer les lignes directrices pour la préparation d'une étude d'impact environnemental relativement au projet Beauport 2020.

Parvenir à évoluer dans un environnement plus sain et acceptable pour une meilleure qualité de vie, notamment pour les citoyens riverains affectés par les installations et opérations du Port, oriente notre approche du processus d'évaluation environnementale.

La position du CVAP considère que l'expansion du port doit servir l'ensemble de la population des villes de Québec et de Lévis et que toute expansion ne peut se faire qu'en apportant des correctifs aux problèmes ayant affecté certains quartiers au cours des années récentes.

Les membres du Comité de vigilance des activités portuaires constatent l'omniprésence de défis considérables et de contraintes récurrentes qui affectent l'efficacité des échanges d'informations. Le Comité est à la fois impliqué d'appréhension et d'espoir concernant cette situation et la venue du processus d'évaluation environnementale.

**COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
DU PORT DE QUÉBEC**

BILAN DES ACTIVITÉS

12 JUIN 2014



Mot de la présidente

Les membres du comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) du Port de Québec déposent le premier bilan de ses activités depuis sa formation.

À la lecture de ce document, vous pourrez prendre connaissance des enjeux et des réalisations du comité.

Au cours des douze derniers mois, les travaux du comité ont porté principalement sur l'appropriation et l'étude de son mandat, l'évaluation du contexte et l'établissement d'une structure globale de fonctionnement.

Pour atteindre les objectifs de sa mission, le dialogue amorcé avec les différents intervenants du Port de Québec devra être poursuivi et bonifié. Le Comité reconnaît les efforts investis par le Port pour l'amélioration de ses pratiques d'opérations visant une meilleure gestion environnementale. Nous croyons toutefois que le Port de Québec doit reconnaître l'importance de transmettre, en toute transparence, l'information pertinente au comité et nécessaire à l'atteinte des objectifs décrits dans son mandat.

Cette première année d'opération a amené des défis considérables et également son lot de contraintes. Nous entamerons notre deuxième année avec des objectifs précis qui seront inscrits dans un plan d'action structuré. Les membres du comité sont fiers des efforts investis et ont travaillé en regard de son mandat, soit d'assurer un environnement sain et une meilleure qualité de vie aux citoyens.

Bonne lecture.



Suzanne Verreault
Présidente du Comité de vigilance des activités portuaires
Conseillère municipale, district de Limoilou
Présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou



Contexte de création du comité

Le 26 octobre 2012, un nuage de poussière rouge recouvrait plusieurs secteurs de la basse-ville de Québec. Informée par une résidente, madame Véronique Lalande, la Ville de Québec contactait Urgence environnement qui émettait immédiatement un communiqué indiquant que des recherches étaient en cours pour trouver la source d'émission et, si requis, mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de la population et la protection de l'environnement. Rapidement, il a été établi que la poussière rouge provenait des installations de l'entreprise Arrimage du St-Laurent (ASL), dans le Port de Québec. Cette entreprise recevait par la suite un avis de non-conformité (ANC) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

En mars 2013, on apprend la présence de concentrations élevées de nickel dans l'air des quartiers Vieux-Limoilou et Maizerets supérieures aux concentrations urbaines habituelles. Les activités portuaires, et plus précisément celles d'Arrimage du St-Laurent, sont mises en cause sans qu'il y ait confirmation de cette affirmation.

Les démarches scientifiques entreprises par le MDDELCC permettent de confirmer en avril 2013 que le nickel provenait du Port et des activités de transbordements réalisées par l'entreprise ASL (communiqué du MDDELCC, 15 avril 2013). Un nouvel avis de non-conformité est émis à l'entreprise ainsi qu'une lettre transmise au Port demandant de s'assurer que les activités qui s'y déroulent soient réalisées en respect de la législation.

Plusieurs résidents de Limoilou, Lévis, Beauport et du Cap-Blanc, qui s'inquiètent des effets environnementaux liés à la manutention et l'entreposage de minerais au Port de Québec, rencontrent alors la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais.

La création d'un « comité de vigie » auquel les citoyens pourront participer est évoquée par la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais¹, à la sortie d'une rencontre avec le ministre de l'Environnement, M. Yves-François Blanchet², et le président-directeur général du Port de Québec, M. Mario Girard.

¹ Agnès Maltais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale en 2013

² Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en 2013

La Direction régionale de santé publique conclura que les effets sur la santé liés par la présence du nickel dans l'atmosphère dans le secteur Limoilou sont réels et pourraient entraîner notamment des allergies, de l'asthme, des réactions cutanées et des problèmes sur les fonctions respiratoires.

La création d'un comité, tel que l'avait souhaitée la ministre, Mme Agnès Maltais, conjointement avec le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, est réalisée : le Comité de vigilance des activités portuaires est né.

Description générale du mandat

Le Comité de vigilance des activités portuaires est formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le comité propose des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est aussi un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le comité informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens. La composition et le mandat du CVAP devront faire l'objet d'une évaluation après dix-huit mois.

Objectifs

Le Comité de vigilance des activités portuaires est consultatif. Ses principaux objectifs sont de :

- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques;
- Faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements dans le milieu et le voisinage;
- Proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs au maximum.

Responsabilités

Les responsabilités des membres du CVAP sont de :

- Prendre connaissance de l'information disponible, ou nécessaire à la prise de décision, sur les activités commerciales du Port de Québec;
- Examiner les études et les dossiers, pour fin d'avis, sur les impacts environnementaux du site du Port de Québec et sur les modalités d'opération;
- Donner des opinions et des recommandations sur les pratiques environnementales du Port de Québec;
- Relayer les renseignements obtenus auprès de leurs concitoyens, des représentants des organisations qu'ils représentent, dans les secteurs d'activités où ils œuvrent.

Composition

Le CVAP est composé de :

- Six (6) représentants de citoyens
- Deux (2) représentants des groupes environnementaux
- Deux (2) représentants de la Ville de Québec
- Un (1) représentant du Comité de relations avec la communauté du Port de Québec
- Un (1) représentant de l'Administration portuaire de Québec
- Quatre (4) représentants de ministères et d'organismes

Les représentants :

- Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, présidente du comité
- M. Steeve Verret, Ville de Québec, responsable du dossier environnement au comité exécutif
- Mme Geneviève Dubé, conseil de quartier du Vieux-Limoilou
- M. Jacques Bertrand, conseil de quartier de Lairet
- M. Serge Déry, conseil de quartier de Maizerets
- M. Louis-H. Campagna, conseil de quartier de Saint-Roch
- M. Alain Samson, conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire
- Mme Hélène Langlois, conseil de quartier du Vieux-Moulin
- Mme Véronique Lalande, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec
- Mme Anne Beaulieu, Conseil régional de l'environnement, région de la Capitale-Nationale
- M. Anick Métivier, Port de Québec
- Mme Johanne Corneau, Secrétariat à la Capitale-Nationale
- M. Slavko Sébez, Direction régionale de la santé publique
- M. Éric Bonin, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- M. Gilles Dufour, Ville de Québec, Direction générale adjointe au développement durable

Rencontres

Un comité actif : douze rencontres lors de la première année d'existence.

Rencontres du Comité de vigilance des activités portuaires

2013-06-05	Première séance régulière
2013-09-12	Séance régulière
2013-10-24	Séance régulière
2013-12-03	Séance régulière
2014-01-21	Rencontre spéciale - Réflexion sur le plan d'action en développement durable du Port de Québec
2014-02-04	Rencontre spéciale - Discussion sur les commentaires à transmettre au Port de Québec sur le plan d'action en développement durable
2014-03-27	Séance régulière
2014-05-01	Séance régulière
2014-05-28	Séance spéciale - Rencontre préparatoire : Rencontre publique annuelle

Rencontres du Port de Québec

2014-01-15	Présentation du plan d'action en développement durable
2014-03-20	Présentation de la version finale du plan d'action en développement durable

Visite

2013-07-24	Visite des installations portuaires
------------	-------------------------------------

Activités et réalisations

Les activités et réalisations du comité doivent concourir à l'atteinte des objectifs qu'il s'est donnés.

Dans sa première année d'existence, le comité a essentiellement cherché à mettre en place les conditions qui lui permettront, à court et moyen termes, d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été créé. De fait, la capacité de vérifier si l'exploitation des opérations portuaires s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques. De plus, exercer son pouvoir de recommandations sur les améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs au maximum. Pour y parvenir, une appropriation préalable de connaissances et de données est essentielle. C'est ce à quoi s'est attardé le comité en 2013-2014, en plus de préciser son mode de fonctionnement.

Activités

Gouvernance

Le comité s'est approprié le mandat qui lui était confié.

Mise à niveau et partage des connaissances

Afin d'en connaître davantage sur les activités portuaires, le comité a effectué une visite des installations portuaires. Les données sur les échantillonnages effectués par le MDDELCC lui ont été présentées et le comité a été mis au fait des changements intervenus dans la norme du nickel qui, à compter de 2014, sera suivie sur une base quotidienne. Le comité a également pris connaissance des résultats des analyses des balayures de rues effectuées par la Ville de Québec.

Le Comité a aussi pris acte de l'avis de santé publique émis par la Direction régionale de santé publique concernant la présence de nickel dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Aussi, afin d'en connaître davantage sur les pratiques des utilisateurs, le comité a accueilli des représentants de la compagnie Glencore. Cette rencontre était la première d'une série, d'autres rencontres étant prévues avec les utilisateurs du Port de Québec.

Réalisations

Gouvernance

Le Comité a élaboré un règlement de régie interne visant à s'assurer d'un bon fonctionnement. Il a aussi tenu sa première rencontre annuelle d'information publique.

Mise à niveau et partage des connaissances

Le comité a fait parvenir à l'Administration portuaire de Québec une série de demandes jugées nécessaires à une pleine compréhension des opérations de l'ensemble des utilisateurs du Port de Québec et pouvant permettre un positionnement sur les priorités à définir dans l'élaboration d'un plan d'action.

Sur les douze demandes d'information, trois réponses ont été reçues, six ont fait l'objet d'un refus et trois sont en attente.

Plan d'action de développement durable de l'Administration portuaire de Québec

Le comité a accepté l'invitation de l'Administration portuaire de Québec à participer à la consultation sur son Plan d'action de développement durable. Par la suite, le comité a acheminé ses commentaires ainsi que ceux de chacun des organismes représentés au sein du comité.

Dans l'ensemble, tout en reconnaissant les efforts investis dans cette démarche, le Comité considérait que le plan n'était pas assez ambitieux et n'atteignait pas les objectifs visés par une démarche de développement durable. Il appuyait cette position par certains éléments : manque de vision à long terme, exercice de balisage ne permettant pas d'identifier les meilleures pratiques, plan d'action incomplet ne comportant pas d'indicateur de performance précis et n'abordant ni les impacts sur la santé des travailleurs, ni sur la population.

Il faut préciser qu'à la suite du dépôt des commentaires du comité et de ceux de plusieurs organismes, certains éléments ont été pris en compte dans la version finale du plan d'action dévoilé par le port. Mais le comité déplore que ce plan ne contienne pas d'éléments susceptibles de répondre aux préoccupations qui ont conduit à sa création.

La volonté de procéder à de véritables consultations publiques, notamment pour les projets de développement et pour les modifications à son Plan d'utilisation des sols, constitue un élément positif. Ainsi, des situations comme celle vécue lors de la construction des silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon, sans véritables consultations publiques, pourront être évitées dans l'avenir.

Constats

Après un an d'existence, quelques constats se dégagent des travaux du comité lui permettant d'espérer des résultats tangibles dans le futur.

Un climat de confiance à développer

C'est un défi de taille que doit relever le comité : réussir à établir un climat de confiance permettant l'échange d'information et les franches discussions nécessaires à l'accomplissement de son mandat, et cela, en dépit des litiges juridiques en cours (contestation par l'Administration portuaire de la juridiction provinciale sur les terrains fédéraux du port et les activités de ses locataires, requêtes en recours collectif contre l'Administration portuaire de Québec pour les épisodes de poussière).

La démarche est parfois lourde. Les difficultés rencontrées peuvent s'apparenter à celles vécues lors de la création du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec qui sert de modèle de référence. Par contre, la situation est davantage complexe compte tenu des installations du Port de Québec sur un territoire fédéral. Conscients des embûches inhérentes à la création d'un comité de vigilance multipartite, les membres sont demeurés mobilisés, comme en fait foi la très grande assiduité aux rencontres.

Un consensus sur la nécessité d'agir

Les travaux du comité ont contribué à l'émergence d'un consensus sur la nécessité de changements dans la zone portuaire permettant de mieux identifier et contrôler les sources de pollution et les autres nuisances impactant la population : le statu quo à ce chapitre n'apparaît plus acceptable.

Une reconnaissance par les acteurs du milieu

Le comité est par ailleurs reconnu par les acteurs du milieu. Cette reconnaissance s'est exprimée par des demandes afin d'ajouter des représentants au sein du comité, par un intérêt soutenu des médias mais également par des demandes de rencontres de la part des utilisateurs du Port de Québec.

Une volonté d'arriver à des résultats concrets malgré une vigie difficile

Le Comité déplore toutefois n'avoir pu exercer pleinement son rôle de surveillance puisqu'il n'a pu avoir accès à plusieurs données nécessaires à cet exercice, ni être consulté sur les projets de développement du Port de Québec.

L'épisode de la construction des silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon à l'automne 2013 en est un pour lequel l'ensemble de la communauté s'est questionné et qu'elle a dénoncé, compte tenu de l'absence de consultations publiques. Un avis de non-conformité a d'ailleurs été émis à l'encontre d'Arrimage du St-Laurent, ou Compagnie d'Arrimage Québec, par le MDDELCC (à l'époque MDDEFP).

En synthèse et jusqu'à présent, force est de constater que le comité n'a obtenu du port aucun nouveau renseignement pertinent et probant qui n'aurait pu être obtenu par le truchement d'autres sources publiques. Il serait illusoire, à l'heure actuelle, de conclure que le comité jouit d'un réel statut d'interlocuteur privilégié auprès du port. Face à cet état de fait, le comité demeure animé d'une volonté d'arriver à des résultats concrets et continuera d'appeler à ce que des actions tangibles témoignent de l'engagement du port à modifier son attitude et ses pratiques.

Réalisations et activités à venir

Le comité espère qu'en 2014-2015, il sera en mesure de réunir l'ensemble des données lui permettant de réaliser son mandat.

Un des moyens identifiés pour y parvenir est d'inviter, selon un calendrier à établir, chacune des entreprises présentes au Port de Québec à venir rencontrer le comité afin de lui faire part de ses pratiques et de sa gestion environnementale.

Le comité se dotera ainsi d'un plan d'action et tiendra la population informée de l'avancement des travaux par l'entremise d'un site Internet.

Comme prévu au moment de sa création, il procèdera aussi à une réflexion sur sa composition et son mandat après dix-huit mois.

Liens utiles

Administration portuaire de Québec, section Développement durable,
<http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/strategies-de-developpement-durable>

Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire, Rapport annuel 2013,
http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/docs/RapportAnnuel_2013.pdf

Direction de la santé publique, La question du nickel, Avis de santé publique,
http://www.dspq.qc.ca/documents/ContaminationatmosphériqueAvis15_000.pdf

Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec, <http://www.vigilanceportdequebec.com/>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, section État de situation sur la présence de nickel dans l'air dans le secteur Limoilou, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/ambiant/nickel-limoilou/index.htm>

**COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
DU PORT DE QUÉBEC**

BILAN DES ACTIVITÉS

11 JUIN 2015

Mot de la présidente

Pour une deuxième année, les membres du Comité de vigilance des activités portuaires déposent le bilan des travaux en cours de réalisation, réalisés ou identifiés.

Cette seconde année d'opération s'est inscrite en continuité de la première dans la mesure où sont toujours présents des défis considérables. Des contraintes récurrentes qui affectent l'efficacité des échanges d'informations demeurent un enjeu important, bien que l'Administration portuaire de Québec ait contribué plus activement au transfert d'informations et en proposant certaines présentations.

Les travaux du comité ont porté entre autres sur l'élaboration d'un document sur la révision du mandat, tel que prescrit dans l'élaboration d'un plan d'action structuré. Aussi, le Comité a fait appel à la sollicitation auprès des utilisateurs du Port à venir informer le Comité sur leurs pratiques et leur cadre de gestion environnementale. La réponse des utilisateurs à l'invitation lancée par le Comité s'est avérée positive, mais aucune rencontre n'a pu être tenue jusqu'à maintenant. Il est une certitude que pour atteindre les objectifs de sa mission, le dialogue amorcé avec les différents utilisateurs du Port de Québec devra être poursuivi et devenir une des actions prioritaires de la prochaine année.

Que peut-on espérer pour la troisième année du mandat du Comité? Évidemment, un avancement significatif dans la recherche de résultats qui pourront démontrer l'impact et l'efficacité du déploiement des mesures de mitigation mises en place dans la zone portuaire. Les objectifs fondamentaux du Comité décrits dans sa mission étant ceux de vérifier la conformité des opérations en concordance des normes applicables, de recommander sur l'intégration environnementale des équipements et de proposer des recommandations à apporter aux activités portuaires, il semble juste de souhaiter l'atteinte de ceux-ci.

Dans le contexte actuel des choses, soit la limitation du Port à transmettre plus d'informations pour cause d'enjeux juridiques et d'intérêts commerciaux, il est évident que la partie peut paraître ardue et souvent difficile à accepter parmi les membres du Comité. Je demeure tout de même convaincue que le travail effectué n'est pas vain. Il faut maintenir l'objectif de développer le lien de confiance et la collaboration entre les parties. Si nous nous référons aux actions déployées par le passé dans la zone industrielle portuaire sur la gestion environnementale du site, elles étaient bien en deçà des avancements réalisés au cours deux dernières années.

Les citoyens riverains des installations du Port affectés par ces opérations demeurent la motivation principale de l'action menée par le Comité. Parvenir à évoluer dans un environnement plus sain et acceptable pour une meilleure qualité de vie. Bientôt, sera mise en ligne une plateforme de diffusion Web. Cet outil deviendra une source de communication importante pour les citoyens intéressés à suivre de près les travaux du Comité.

Pour terminer, je me dois de remercier tous les membres du Comité pour l'effort investi, leur persévérance et leur patience, souvent mise à l'épreuve. Je les remercie pour leur assiduité aux rencontres. Je remercie particulièrement les représentants des citoyens qui servent de courroie de transmission auprès des organismes qu'ils représentent. Je remercie spécialement M. Frédéric Lewis qui assure maintenant le rôle de secrétaire du Comité pour son travail exemplaire.



Suzanne Verreault, présidente du CVAP
Conseillère municipale, district de Limoilou
Présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Description générale du mandat

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) est formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le CVAP propose des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est aussi un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le CVAP informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens. La composition et le mandat du CVAP doivent faire l'objet d'une évaluation après dix-huit mois. Cette évaluation se poursuit toujours.

Le CVAP est soutenu financièrement par la Ville de Québec ainsi que le Secrétariat à la capitale Nationale.

Objectifs

Le CVAP est consultatif. Ses principaux objectifs sont de :

- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques;
- Faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements dans le milieu et le voisinage;
- Proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs au maximum.

Responsabilités

Les responsabilités des membres du CVAP sont de :

- Prendre connaissance de l'information disponible, ou nécessaire à la prise de décision, sur les activités commerciales du Port de Québec;
- Examiner les études et les dossiers, aux fins d'avis, sur les impacts environnementaux du site du Port de Québec et sur les modalités d'opération;

-
- Donner des opinions et des recommandations sur les pratiques environnementales du Port de Québec;
 - Relayer les renseignements obtenus auprès de leurs concitoyens, des représentants des organisations qu'ils représentent, dans les secteurs d'activités où ils œuvrent.

Composition

Le CVAP est composé de :

- Six (6) Conseils de quartier
 - Conseil de quartier de Lairet
 - Conseil de quartier de Maizerets
 - Conseil de quartier de Saint-Roch
 - Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
 - Conseil de quartier du Vieux Moulin
 - Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
- Deux (2) groupes environnementaux
- Deux (2) représentants élus de la Ville de Québec
- Un (1) représentant du Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (vacant)
- Un (1) représentant de l'Administration portuaire de Québec
- Quatre (4) représentants des autorités et services publics

Les représentants :

- Mme Myriam Demers, conseil de quartier de Lairet (jusqu'au 19 février 2015)
- M Maxime Girard, conseil de quartier de Lairet (depuis 19 février 2015)
- M Serge Déry, conseil de quartier de Maizerets (jusqu'au 11 décembre 2014)
- Mme Mélanie Lévesque, conseil de quartier de Maizerets (depuis 11 décembre 2014)
- M Louis-H. Campagna, conseil de quartier de Saint-Roch (jusqu'au 11 juin 2015)
- M Nicolas Saucier, conseil de quartier de Saint-Roch (depuis le 21 mai 2015)
- Mme Geneviève Dubé, conseil de quartier du Vieux-Limoilou (jusqu'au 23 octobre 2014)
- M François Gonthier-Gignac, conseil de quartier du Vieux-Limoilou (jusqu'au 11 juin 2015)
- M Pierre Turgeon, conseil de quartier du Vieux-Limoilou (depuis 21 mai 2015)
- Mme Hélène Langlois, conseil de quartier du Vieux-Moulin (jusqu'au 23 avril 2015)
- M Alain Samson, conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire
- Mme Véronique Lalande, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec

-
- Mme Anne Beaulieu, Conseil régional de l'environnement, région de la Capitale-Nationale (jusqu'au 23 avril 2015)
 - Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, présidente du comité
 - M Steeve Verret, Ville de Québec, responsable du dossier environnement au comité exécutif
 - M Anick Métivier, Port de Québec
 - Mme Catherine Fontaine, Secrétariat à la Capitale-Nationale (depuis le 19 mars 2015)
 - Mme Renée Levaque, Coordonnatrice Direction régionale de la santé publique
 - M Normand Brault, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - M Gilles Dufour, Ville de Québec, Direction générale adjointe au Développement durable

Liste des acronymes

DSP : Direction de la Santé publique

APQ : Administration du Port de Québec

MDDELCC : ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte contre les Changements climatiques

CVAP : Comité de vigilance des activités portuaires

Rencontres

Un comité actif : Onze rencontres lors de la seconde année d'existence.

Rencontres du Comité de vigilance des activités portuaires

2014-09-18	Rencontre régulière
2014-10-23	Rencontre régulière
2014-11-27	Rencontre régulière
2014-12-11	Rencontre régulière
2015-01-22	Rencontre régulière
2015-02-19	Rencontre régulière
2015-03-19	Rencontre régulière
2015-04-23	Rencontre régulière
2015-05-21	Rencontre régulière
2015-05-29	Rencontre extraordinaire
2015-06-11	Rencontre annuelle d'information

Présentations d'intervenants externes

2015-03-19	Présentation de M. Pierre Walsh sur le réseau de suivi de qualité de l'air et l'expertise du MDDELCC en la matière.
2015-04-23	Présentation de l'APQ sur le Processus environnemental de participation citoyenne.

Activités et réalisations

Dans sa seconde année d'existence, le CVAP a travaillé à rassembler les conditions lui permettant, à moyen terme, d'atteindre ses objectifs. Pour y parvenir, une appropriation de connaissances et de données est essentielle, chose ardue dans le contexte d'opération actuel. C'est ce à quoi s'est attardé le CVAP en 2014-2015, en plus de préciser son mode de fonctionnement.

Gouvernance

Le CVAP s'est doté d'un plan d'action et, tel que prévu au moment de sa création, il procède à une réflexion sur sa composition et son mandat après dix-huit mois.

Mise à niveau et partage des connaissances

Le CVAP réitère à l'Administration portuaire de Québec (APQ) sa demande d'obtenir les documents jugés nécessaires à une pleine compréhension des opérations de l'ensemble des utilisateurs du port de Québec. Compte tenu des litiges juridiques en cours et des enjeux contractuels et commerciaux avec lesquels elle doit composer, l'APQ n'a répondu que partiellement à la demande.

Le CVAP a fait appel à M. Pierre Walsh, PhD en toxicologie et expert au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) en matière de qualité atmosphérique, afin de venir contribuer, par une présentation approfondie, à vulgariser les connaissances scientifiques en lien avec la qualité de l'air et l'établissement des critères de qualité. Son apport fut grandement apprécié par les membres.

Le CVAP a intégré à sa structure d'ordre du jour trois sujets statutaires qui sont réservés, l'un à l'APQ, un autre à la direction de la Santé publique (DSP), et le troisième au MDDELCC. Cette façon de faire vise à favoriser la mise à niveau et le partage de connaissances entre les membres en permettant, d'entrée de jeu, de réserver le temps nécessaire pour ce faire aux trois acteurs concernés, qui sont redevables aux citoyens.

Certains membres du CVAP ont grandement contribué à situer la problématique dans le temps à l'aide d'une documentation historique d'avis d'expertise. Ainsi, plusieurs études ont été obtenues, démontrant que la problématique est connue et documentée depuis le début des années 80, et que des mesures de mitigation y sont proposées. Cet exercice démontre que la situation, la problématique et les moyens à mettre en œuvre étaient bien documentés et connus de l'ensemble des parties prenantes. La situation présente possiblement une évolution au cours des trois dernières décennies, mais le CVAP ne peut se prononcer à savoir dans quelle

mesure tous les correctifs proposés alors ont été appliqués et dans quelle mesure ils sont effectifs.

Le CVAP désire tenir la population informée de l'avancement de ses travaux par l'entremise d'un site Internet. Les maquettes du site Internet sont complétées et ce projet en est présentement à l'étape de validation préliminaire et de mise en ligne du contenu.

Finalement, un des moyens identifiés pour favoriser le partage des connaissances est d'inviter, selon un calendrier établi, chacun des utilisateurs présents au port de Québec à venir rencontrer le CVAP afin de lui faire part de ses pratiques et de sa gestion environnementale. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances, malgré l'accord obtenu auprès de plusieurs utilisateurs suite à la sollicitation du CVAP. Le CVAP souhaite à nouveau obtenir cette collaboration qui ne s'est pas concrétisée en 2014-2015 malgré les appels et convocations adressés aux utilisateurs.

Processus environnemental de participation citoyenne présenté par l'Administration portuaire de Québec

L'APQ a présenté la version préliminaire de son Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC). De nombreuses questions, commentaires, critiques et appréciations concernant le contenu ont été émis à l'intention de l'APQ qui dit en avoir pris note et considérer chaque élément un à un afin de bonifier sa procédure.

Dans l'ensemble, le CVAP reconnaît les efforts investis dans cette démarche et considère que la PEPC formalise davantage une démarche de consultation citoyenne amorcée avec le Plan de Développement durable.

Constats

Après deux ans d'existence, quelques constats se dégagent des travaux du CVAP lui permettant d'espérer des résultats tangibles dans le futur.

Un climat de confiance à développer

C'est un défi de taille que doit relever le CVAP. Il doit réussir à établir un climat de confiance permettant l'échange d'information et les franches discussions. Celles-ci sont nécessaires à l'accomplissement de son mandat, à la conciliation des intérêts commerciaux, des intérêts publics, tant par l'entremise des citoyens que par celle des élus, ainsi que des exigences du cadre réglementaire, et cela, en dépit des litiges juridiques.

Conscients des embûches inhérentes à la création d'un comité de vigilance multipartite, les membres sont demeurés mobilisés, comme en fait foi la très grande assiduité aux rencontres.

Des efforts sont déployés en continu de part et d'autre pour établir et entretenir un climat de travail efficace et rechercher des moyens de faire progresser les travaux du CVAP malgré les litiges en cours et les intérêts divergents.

Un consensus sur la nécessité d'agir

Les travaux du comité ont contribué à l'émergence d'un consensus sur la nécessité de changements dans la zone portuaire permettant de mieux identifier et contrôler les sources de pollution et les autres nuisances ayant des impacts sur la population : le *statu quo* à ce chapitre n'apparaît plus acceptable.

Si, au cours de cette seconde année, le mode de fonctionnement du CVAP a légèrement évolué, la problématique pour laquelle il a été mis sur pieds, elle, est toujours au même point. Ainsi les membres du CVAP demeurent préoccupés par la situation de contamination environnementale dans les quartiers riverains des secteurs industriels du port de Québec.

De l'acquisition et des transferts de connaissances qui demeurent fragiles

Il est difficile d'exercer un rôle de vigie en absence des données fiables, actualisées et complètes. La disponibilité des données colligées par le MDDELCC, l'APQ et les utilisateurs du port est très limitée et rien n'indique que des progrès sensibles pourront être accomplis en 2015-2016 à cet égard.

-
- Le MDDELCC diffuse la fréquence de dépassement de la norme journalière pour la concentration de nickel mesurée à la station Des Sables, mais pas les concentrations mesurées. Il existe plusieurs autres formes de poussières néfastes pour la santé et autres formes de nuisances peu documentées.
 - Il n’y a pas suffisamment de mesures et d’analyses pour évaluer la problématique dans son ensemble (secteurs affectés, qualité et quantité des dépôts, qualité de l’air, produits).
 - Il demeure difficile d’obtenir des informations précises de l’APQ en matière de volume de vrac transitant par ses installations. Des données génériques sont obtenues sur la capacité et le contenu des bateaux transitant du vrac, mais pas sur les quantités de matières et la nature précise des matières transbordées.
 - Il semble y avoir beaucoup de données environnementales recueillies par l’APQ et les utilisateurs du Port de Québec, de même que par le MDDELCC. Toutefois, il est difficile pour le CVAP de faire une vigie de la contamination environnementale puisque, malheureusement, ces données ne sont pas accessibles.
 - Enfin, la pérennité de l’expertise nécessaire à l’atteinte des objectifs du CVAP fait l’objet d’une réflexion dans le cadre de la révision du mandat du CVAP.

Une ouverture au dialogue de l’Administration du Port de Québec.

L’APQ manifeste une collaboration relative pour livrer de l’information, une ouverture qui s’exerce à l’intérieur de contraintes juridiques et commerciales avec lesquelles l’organisation doit composer.

Ainsi l’APQ a fourni certains éléments de réponses, des données et des documents au CVAP en plus de proposer certaines rencontres et des présentations afin de contribuer aux travaux du CVAP. L’APQ est d’ailleurs représentée aux rencontres du CVAP et transmet les questions et demandes d’informations qui lui sont formulées aux intervenants internes et externes concernés.

Toutefois, si des actions sont posées par l’APQ et ses utilisateurs, on n’en connaît pas la portée, positive ou non, ainsi que l’ampleur de leur impact.

Des progrès timides, mais une volonté d’arriver à des résultats concrets

Près de deux ans et demi après la première sonnette d’alarme, les membres du CVAP ressentent que la problématique pour laquelle le Comité a été mis sur pied est toujours au même point. Sans toutefois pouvoir en documenter l’ampleur, nous savons que certains citoyens vivant en

périphérie des installations portuaires sont aux prises avec des nuisances importantes dues aux activités industrielles au port de Québec.

Le CVAP est conscient que la difficulté de répondre rapidement aux attentes de la population peut être source d'incompréhension et de mécontentement au sein de celle-ci.

Cependant, en dépit de toutes les difficultés évoquées précédemment, le CVAP demeure animé d'une volonté ferme d'arriver à des résultats concrets et continuera d'appeler à des actions tangibles du Port de Québec pour modifier ses pratiques afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Liens Internet utiles

Administration portuaire de Québec, section Développement durable,
<http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/strategies-de-developpement-durable>

Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire, Rapport annuel 2013,
http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/docs/RapportAnnuel_2013.pdf

Direction de la santé publique, La question du nickel, Avis de santé publique,
http://www.dspq.qc.ca/documents/ContaminationatmospheriqueAvis15_000.pdf

Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec, <http://www.vigilanceportdequebec.com/>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, section État de situation sur la présence de nickel dans l'air dans le secteur Limoilou, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/ambiant/nickel-limoilou/index.htm>

Annexes

Contexte de création du comité

Le 26 octobre 2012, un nuage de poussière rouge recouvrait Limoilou. Informée par une résidente du quartier, madame Véronique Lalande, la Ville de Québec contactait Urgence environnement qui émettait immédiatement un communiqué indiquant que des recherches étaient en cours pour trouver la source d'émission et, si requis, mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de la population et la protection de l'environnement. Rapidement, il a été établi que la poussière rouge provenait des installations de l'entreprise Arrimage du St-Laurent (ASL), dans le port de Québec. Cette entreprise recevait par la suite un avis de non-conformité (ANC) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

En mars 2013, on apprend la présence de concentrations élevées de nickel dans l'air de Limoilou supérieures aux concentrations urbaines habituelles. Les activités portuaires, et plus précisément celles d'ASL, sont mises en cause sans qu'il y ait confirmation de cette affirmation.

Les démarches scientifiques entreprises par le MDDELCC permettent de confirmer en avril 2013 que le nickel provenait du Port et des activités de transbordements réalisées par l'entreprise ASL (communiqué du MDDELCC, 15 avril 2013). Un nouvel avis de non-conformité est émis à l'entreprise ainsi qu'une lettre transmise à l'APQ demandant de s'assurer que les activités qui s'y déroulent soient réalisées en respect de la législation.

Plusieurs résidents de Limoilou, Lévis, Beauport et du Cap-Blanc, qui s'inquiètent des effets environnementaux liés à la manutention et l'entreposage de minerais au Port de Québec, rencontrent alors la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais.

La création d'un « comité de vigie » auquel les citoyens pourront participer est évoquée par la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais¹, à la sortie d'une rencontre avec le ministre de l'Environnement, M. Yves-François Blanchet², et le président-directeur général du Port de Québec, M. Mario Girard.

Le directeur de Santé publique conclura, à partir des données alors disponibles, que les effets sur la santé liés à la présence de nickel dans l'atmosphère dans le secteur Limoilou sont réels et pourraient entraîner, selon la concentration du nickel et la durée d'exposition, des effets aigus

¹ Agnès Maltais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale en 2013

² Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en 2013

(allergies, réactions cutanées, asthme) particulièrement chez les personnes plus sensibles. Dans le cas d'une exposition à long terme (sur 70 ans), aux concentrations enregistrées dans l'air ambiant entre 2010 et 2012, il existe un risque relativement faible d'augmentation de cas de cancer.

La création d'un comité, tel que l'avait souhaitée la ministre, Mme Agnès Maltais, conjointement avec le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, est réalisée : le Comité de vigilance des activités portuaires est né.

Plan de travail 2014-2015

Ce plan d'action présente les objectifs, les actions et les livrables pour le Comité de vigilance des activités portuaires pour la période allant de septembre 2014 à juin 2015.

Objectifs	Actions	Livrables	Responsable	Échéancier
Effectuer le suivi des actions en cours.	<ul style="list-style-type: none"> Acheminer une copie du rapport des travaux accompagné d'une lettre à l'attention du maire de Québec, du ministre responsable de la Capitale-Nationale, du MEDDLCC. Rédiger une lettre à l'attention du Directeur de la santé publique de la Capitale-Nationale déplorant l'absence de son représentant et son attitude lors de la rencontre annuelle. Pourvoir au poste vacant du représentant du Secrétariat de la Capitale-Nationale, du MEDDLCC et du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou. Mettre à jour le tableau des demandes faites à l'APQ dans le cadre des travaux du CVAP et prévoir une forme de relance. 	<ul style="list-style-type: none"> Lettre à l'attention des différents destinataires Lettre à l'attention du Dr François Desbiens Représentants confirmés Tableau mise à jour des demandes et lettre pour la relance 	Suzanne Verreault	Septembre 2014
			Suzanne Verreault	Septembre 2014
			Responsable des organismes visés	Octobre 2014
			<i>À définir</i>	Septembre 2014
Documenter les matières et les méthodes de transbordement et d'entreposage des utilisateurs du	<ul style="list-style-type: none"> Définir le but, le cadre des rencontres et l'information que le CVAP souhaite obtenir des différents utilisateurs. Rédiger une lettre type pour l'ensemble des utilisateurs et l'acheminer. Lister les utilisateurs selon l'ordre de priorité déterminé par le CVAP. 	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des principaux points d'information et constats pour chacun des utilisateurs 	Comité de travail du Pland'action Suzanne Verreault	Septembre 2014 Octobre 2014

Port de Québec jugés prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Suite aux réponses, planifier les rencontres et effectuer les relances le cas échéant. • Procéder aux rencontres selon le calendrier établi. 		Responsable du secrétariat	En continu
Émettre des recommandations sur les pratiques à adopter par les différents utilisateurs du Port de Québec pour les secteurs industriels ou géographiques jugés prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un balisage des meilleures pratiques dans la manutention et l'entreposage pour les secteurs industriels jugés prioritaires. • En comparaison avec la synthèse des rencontres des utilisateurs, émettre des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations pour décision par le CVAP 	Comité de travail ou ressource externe	Juin 2015
Émettre des recommandations sur le plan des mesures d'urgence en lien avec les installations portuaires	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les représentants des institutions concernées à venir présenter le plan de mesures d'urgence. • Émettre des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations pour décision par le CVAP 	Comité de travail	Juin 2015
Mettre en place le site Internet informatif	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les critères que le CVAP souhaite pour son site Internet. • Faire produire la ou les soumissions en fonction des critères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de charge • Site Internet 	Comité de travail	Janvier 2015

	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir le fournisseur • Approuver le prototype • Approuver le site Internet et les différents contenus • Mettre en ligne le site Internet 			
Procéder à la réflexion sur le mandat et le fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir de la Ville de Québec les informations manquantes. • Terminer le règlement de régie interne. • Dégager les constats suite aux 18 premiers mois d'opération. • Effectuer les modifications au règlement de régie interne le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux constats • Règlement de régie interne • Communication aux différents commanditaires 	Comité de travail Régie Interne Suzanne Verreault	Octobre 2014 Décembre 2014 Janvier 2015 Janvier 2015
Rendre compte des travaux du Comité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour régulièrement le site Internet. • Produire un rapport annuel. • Tenir une rencontre d'information publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel • Rencontre publique 	Comité de travail	En continu Juin 2015